



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET RELATIF A LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF EDUCATIF DE LOGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION (DELA) RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La Commission de sélection de l'appel à projet relatif à la création du DELAI s'est réunie le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hôtel du Département du Loiret pour procéder à l'étude de la candidature de Cité Caritas, seul candidat ayant répondu à l'appel à projet.

Le quorum est atteint, 5 membres permanents ayant voix délibérative sur 8 étant présents.

Objet de l'appel à projet :

Le présent appel à projet a pour objet d'implanter un service d'accompagnement vers l'autonomie de jeunes confiés à l'ASE ou pour lesquels l'ASE est responsable légal, âgés entre 16 ans et 18 ans et au maximum jusqu'au 31 août de l'année de leur majorité. Ce dispositif interviendra sur l'ensemble du département. Il s'inscrit dans une logique de parcours.

Le dispositif assurera l'accompagnement et le suivi de 200 jeunes à l'échelon départemental, répartis sur 3 zones d'intervention :

- Orléans, son agglomération ainsi que l'Ouest du Département : 100 jeunes.
- Le giennois et le montargois : 75 jeunes.
- Le pithiverais : 25 jeunes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un dispositif inclusif. Pour ce faire, des logements diffus sur l'ensemble du territoire départemental seront recherchés en proximité des centres d'activité du mineur. Le développement d'une offre d'accompagnement en milieu diffus (parc social ou privé) pour des mineurs de plus de 16 ans, traduit la volonté du Département de préparer le jeune afin de consolider sa sortie positive de l'ASE.

Candidature :

Dans le cadre du présent appel à projet, le Département a réceptionné une seule candidature, celle de Cité Caritas, réputée complète et conforme.

Montant et l'origine des financements publics à mobiliser :

Le financement sera uniquement porté par le Département au titre de la politique Enfance Famille, inscrit dans le schéma départemental de cohésion sociale. La candidature de Cité Caritas est conforme au budget prévisionnel annuel évalué à 4 679 000€ pour 200 mesures.

Avis :

Les membres de la commission émettent à l'unanimité **un avis favorable pour la création du DELAI**. Le dossier présenté par Cité Caritas est de qualité et permettra au jeune de se confronter à l'impact d'une plus grande autonomie, tout en faisant l'objet d'un accompagnement sécurisant sa sortie de l'ASE et son passage à l'âge adulte.

Annexe : Vote des membres de la commission



Florence GALZIN
1^{ère} Vice-présidente
Présidente de la commission
Enfance, Education et Jeunesse

	Titulaire	Signature	Suppléant	Signature
Présidente de la commission	Florence GALZIN		Anne GABORIT	
Représentants du Département du Loiret	Baptiste CHAPUIS	Excusé	Mathieu GALLOIS	
	Aude DENIZOT		Nadia LABADIE	
	Jacky GUERINEAU		Farah LOISEAU	
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées	Pascal ADAM (UNSA)	Excusé	François REISSER (ANDR)	Excusé
Représentant d'associations de personnes handicapées	Bernadette DELAVEAU (ADPEP 45)		Martine BOIDRON (APAJH)	
Représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance	Virginie DEMOL (Maison dez'El)		Gwenaëlle BOROT (Serenne)	
Représentants d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales	Brice BARTHEROTE (UDAF)		Laure-Anne SCOARNEC (UDAF)	